



La MRC des Laurentides dépose de nouveau un mémoire dans le cadre du plan d'aménagement forestier intégré opérationnel présenté par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 8 mai 2018 – Les élus de la MRC des Laurentides ont assisté, le 17 avril dernier, à la consultation publique tenue par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) concernant l'aménagement forestier – volet opérationnel - prévu sur notre territoire jusqu'en 2023.

On se souvient qu'en janvier 2018, la MRC des Laurentides déposait un mémoire auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre de sa consultation publique sur le Plan tactique (PAFIT) 2018-2023 qui dressait les orientations du ministère. En avril dernier, la démarche s'est poursuivie avec une deuxième consultation publique concernant, cette fois-ci, le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel 2018-2023 (PAFIO) et c'est dans ce cadre de consultation que la MRC a déposé un second mémoire.

Le PAFIO opérationnel (PAFIO), tel que décrit par le ministère, « *contient principalement les secteurs d'intervention où sont planifiées (sur les terres publiques), conformément au plan tactique (PAFIT), la récolte de bois et la réalisation d'autres activités d'aménagement (travaux sylvicoles non commerciaux et voirie). [...] Le PAFIO est dynamique et mis à jour en continu afin d'intégrer de nouveaux secteurs d'intervention.* »

Le PAFIO sera applicable, notamment, aux terres publiques situées sur le territoire de la MRC des Laurentides et le mémoire déposé par cette dernière vient réitérer ses préoccupations et ses attentes dans le cadre des aménagements forestiers projetés mais également en lien avec la problématique du transport forestier sur les chemins locaux de son territoire.

LE MÉMOIRE EN BREF

Par ses deux dépôts de mémoire, la MRC signifie au ministère ses attentes à l'effet que le MFFP doit adapter son approche de l'aménagement forestier sur le territoire public à la réalité propre de chaque région. Dans un contexte où les forêts publiques sur le territoire de la MRC sont localisées dans un milieu voué principalement à la villégiature et au récréotourisme, qu'elles se situent à proximité de ces secteurs, que l'industrie touristique constitue le principal moteur de développement économique de la MRC des Laurentides, il est primordial que le MFFP adapte le PAFIO en fonction des caractéristiques économiques, sociales et physiques propres à la MRC des Laurentides.

Il est également essentiel et urgent que l'iniquité fiscale actuelle concernant la charge imposée aux municipalités quant à l'entretien de ses réseaux routiers endommagés par le transport forestier soit corrigée.

Le MFFP ainsi que l'industrie forestière devront, de concert avec les autres acteurs du territoire, dont le ministère du Transport, développer une approche tenant compte des attentes et besoins manifestés par le milieu, lesquels sont variés, et ce, afin d'en arriver à une réelle harmonisation entre la mise en valeur des multiples ressources de la forêt, la protection du paysage et le respect de l'environnement naturel et des milieux de vie de la population.

-30-

Source et information :

Karine Yanire

Adjointe administrative à la direction générale

(819) 425-5555 / 326-0666 poste 1036

kyanire@mrclaurentides.qc.ca